

Cela commença lorsque les habitants des villages de Lenningen, Ehnen, Gostingen, Canach, Beiern, Mensdorf, Schrassig, Schuttrange, et Obersyren prétendirent qu'une transaction conclue en 1741 au sujet de la vieille histoire du bois mort et des pâturages – avec référence à un record de justice de 1560 – n'avait pas été respectée par le Chapitre de Trèves et son écoutète. Les représentants desdites localités se déclarèrent donc libérés de leur engagement et entamèrent la procédure.

En 1755 M. de Ballonfeaux de Schrassig ainsi que les habitants de Schuttrange, Obersyren et Mensdorf reviennent à charge dans leurs revendications.

Du 4. 5. 1756 est daté un avis des avocats luxembourgeois Terzweih, Cyden, Leonardy, M. Collart et N. Charlier sur le différend existant entre les habitants de Lenningen et l'écoutète Nicolas Wellenstein. L'avis conclut en faveur des requérants sous condition que le Chapitre de Trèves puisse disposer de 6 cordes de bois par an.

Dans son plaidoyer, l'avocat de Wellenstein invoqua des points militant en faveur de son client.

Après que la chose avait été jugée, le Chapitre de Trèves s'adressa à Nicolas Wellenstein en une lettre datée de 4. 6. 1756 dans laquelle il déclarait que le bois de corde de la forêt «Beierholz» ira pour deux tiers aux neuf villages en question et pour un tiers au Chapitre.

Ce procès coûta quelque 35 florins d'or à Wellenstein, – qui, décidément, avait l'épiderme épais – mais les difficultés avec lesdits habitants étaient loin d'être aplanies. Elles nécessitèrent encore bien des recours à la Cour d'appel de Malines et n'aboutirent qu'en 1770 à un arrangement, loin d'être parfait d'ailleurs. (30)

Le 26. 9. 1769, «l'écoutète Wellenstein doit défendre son administration contre les communs habitants de la cour de Lenningen, qui l'avaient accusé auprès du Chapitre métropolitain de Trèves, d'avoir abusé de ses droits dans les forêts de Beierholz et de Berscheid, ainsi que dans le moulin bannal d'Ehnen, au grand détriment de la cour et du chapitre. (31)

Le 6 octobre de l'année suivante, nouvelles accusations contre Wellenstein. Cette fois-ci les griefs sont repris par le Chapitre lui-même: en sa requête adressée au Conseil provincial, le chapitre dit avoir été informé de toute part «que son avoué particulier . . . aurait recellé et retenu annuellement une partie notable des revenus» qui lui était confiés depuis 47 ans. (32)

Comme nous l'avons déjà constaté dans la biographie des Laeis (fasc. XII), beaucoup d'écoutètes semblent ne pas avoir été très scrupuleux dans l'accomplissement de leurs fonctions. Le cas de Wellenstein devait être considéré comme assez grave, puisque les chanoines trévirois se décidèrent à porter contre lui une accusation en due forme.

Pourtant, toutes ces affaires semblent s'être arrangées avant la mort de Wellenstein, survenue à Ehnen le 24. 7. 1771.